Vol. XVII. | Saint-Boniface, Manitoba, 12 Janvier 1888 | No. 13.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

CE QUE C'EST QUE LA MORT

Ne dites pas : Mourrir, dites : Naître. Croyez.
On voit ce que je vois et ce que vous voyez.
On est l'homme mauvais que je suis, que vous êtes.
On se rue aux plaisirs, aux tourbillons, aux fêtes ;
On tâche d'oublier le bas, la fin, l'éceuil,
La sombre égalité du mal et du cerceuil :
Quoique le plus petit vaille le plus prospère
Car tous les hommes sont les fils du même père.
Ils ont la même larme et sortent du même œil.
On vit, usant ses jours à se remplir d'orgueil.
On marche, on court, on rêve, on souffre, on penche, [on tombe,
On monte. Quelle est donc cet aube ? C'est la tombe.
Où suis-je ? Dans la mort. Viens ! un vent inconnu
Vous jette au seuil des cieux. On tombe, on se [voit nu.
Impur, hideux, noué de mille nœuds funèbres.
De ses torts, de ses maux honteux, de ses ténèbres ;
Et soudain on entend quelqu'un dans l'infini
Qui chante, et par quelqu'un on sent qu'on est béni,
Sans voir la main d'où tombe à notre âme méchante
L'amour, et sans savoir quelle est la voix qui chante,
On arrive homme, deuil, glaçon neige ; on se sent
Fondre et vivre ; et d'extase et d'azur s'emplissant,
Tout notre être frémit de la défaite étrange
Du monstre qui devient dans la lumière un ange.

Au dolmen de la Tour Blanche, Jour des Morts, novembre 1834.

VICTOR HUGO.

PENSÉES.

Le plaisir est le plus court chapitre de la vie, pour l'ordinaire, quelquefois même il n'y a rien.

Il n'y a d'immobile dans la vie que les souvenirs, nous sommes sûrs de garder intact que ce que nous avons perdu.

Il faut quand on écrit que la prudence tienne la plume.

Laissez toujours des paroles d'affection en quittant votre demeure car elles seront peut-être les dernières.

Qui donne à propos un bon conseil donne de l'or.

Joseph de Maistre dit que celui qui veut une chose en vient à bout, le plus difficile dans le monde, c'est de vouloir.

Les yeux interrogent comme ils répondent ; ils prouvent l'âme puisqu'ils la réfléchissent.

LE CROUP (I.)

Un jour,—nous avons tous de ces dates funèbres,—
Le croup, monstre hideux, épervier des ténèbres,
Sur la blanche maison brusquement s'abattit,
Horrible, et, se ruant sur le pauvre petit,
Le saisit à la gorge. O noire maladie,
De l'air par qui l'on vit, sinistre perfidie !
Qui n'a vu se débattre, hélas ! ce doux enfant
Qu'étreint le croup féroce et ses doigts étouffants ?
Ils luttent : l'ombre emplit lentement leurs yeux [d'ange.
Et de leur bouche froide il sort un râle étrange
Et si mystérieux, qu'il semble qu'on entend
Dans leur poitrine, où meurt le souffle haletant,
L'affreux coq du tombeau chanter son aube obscure..

VICTOR HUGO.

Qu'est-ce donc que cette maladie si redoutable ?

C'est ce que nous allons vous dire en quelques mots.

Le croup est une laryngite spécifique aiguë, attaquant surtout les enfants, et caractérisée par la production de fausses membranes sur les surfaces muqueuses du conduit aérien.

La dentition, les changements qui surviennent dans les organes de la voix, le vice scrofuleux et la viciation de l'atmosphère par suite de l'entassement d'un grand nombre d'enfants dans un espace resserré, sont tout autant de causes prédisposantes. Les deux causes les plus efficaces sont la *contagion* et l'*épidémie*.

Telles sont les causes du croup. Disons maintenant un mot des symptômes.

Voyez-vous cet enfant possédant encore toute l'apparence d'une santé parfaite? Eh bien ! dans quelques jours, quelques heures peut-être, la mort l'aura frappé impitoyablement, car un léger frisson vient de parcourir tous ses membres, son appétit a disparu, et ses traits ont pâli. Il avale déjà avec difficulté, la fièvre le tourmente, la tête est douloureuse, la voix nasonnée, et les ganglions sous-maxillaires sont sensibles à la pression.

Regardez dans l'intérieur de sa bouche, et vous verrez les amygdales rouges, tuméfiées ; bientôt elles seront recouvertes de plaques blanches et de fausses membranes,—exsudat blanc jaunâtre ou grisâtre qui se développe sur la muqueuse,—et ces fausses membranes ne tarderont pas à envahir le larynx. L'haleine cependant deviendra fétide, et des narines coulera souvent un liquide séreux, sanguinolent et jaunâtre.

Cet enfant pourra néanmoins encore passer la journée tranquille. Sa gaieté lui reviendra peut-être, et, dans ce cas, il se livrera volontiers à ses jeux habituels. Mais bientôt tous les symptômes précédents augmenteront d'intensité ; la voix deviendra rauque, discordante et basse ; le son sera sourd, éteint ; quelquefois même il y aura aphonie. La toux, d'abord sèche et quinteuse, deviendra sourde, et offrira les mêmes caractères que ceux de la voix ; enfin la matière expectorée contiendra des lambeaux membraneux cylindriques.

Mais avant cette expulsion plus ou moins abondante d'une partie des fausses membranes, le pauvre petit malade, dont la respiration était déjà pénible, suspirieuse, aura des *accès de suffocatian*, pendant lesquels la gêne respiratoire sera portée au plus haut degré. L'anxiété de l'enfant sera alors si grande qu'il fera des gestes désespérés ; tantôt il s'asseoira sur son lit, tantôt il se jettera dans les bras de sa mère, renversant sa tête en arrière, et pourtant ses mains à son cou afin de se débarrasser de l'obstacle qui l'étouffe.

Cependant le calme arrivera bientôt, et très souvent il coincidera avec le rejet des fausses membranes. Mais ces accès, d'abord rares, se multiplieront, se rapprocheront de plus en plus, et les symptômes d'asphyxie ne tarderont pas à apparaître. Le sifflement qui se produit dans la trachée, dans le larynx, sera très prononcé ; l'anxiété redoublera ; la face qui était pâle deviendra bleuâtre ; la dyspnée—*dus, pnien*, respirer difficilement—sera continue, les extrémités se refroidiront et prendront une teinte livide, et la mort surviendra, soit par le fait d'une véritable asphyxie soit au milieu d'une quinte violente, soit dans une agonie plus ou moins prolongée.

Tel est l'appareil symptômatique du croup chez les enfants. Il est moins effrayant chez les adultes, dont le larynx a de plus grandes dimensions : mais, dans tous les cas, la marche est très rapide, et la mort arrive presque toujours au bout de peu de temps.

Dès que vous voyez un enfant se plaindre de la gorge, empressez-vous de l'examiner, et, si la luette et les amygdales sont rouges, faites-le vomir avec du sirop d'ipécacuanha. Pendant ce temps, votre médecin arrivera et instituera une médication énergique.

Il fera probablement encore vomir votre petit malade ; il lui donnera d'heure en heure une cuilleré à bouche d'une potion au chlorate de potasse et au perchlorure de fer ; il fera toucher les fausses membranes avec du jus de citron, avec du vin aromatique, du borax et de l'alun ; enfin, il soutiendra les forces avec du bouillon, du vin, du quinquina.

Cette dernière partie du traitement est très importante, car la diphthérie étant une maladie générale, tout l'organisme est affaibli, et il est nécessaire de donner des toniques afin qu'il puisse résister.

Existe-t-il des moyens de prévenir le coup ? Il n'en existe pas de thérapeutiques ; on ne connaît pas, en effet, de médicament qui puisse empêcher son apparition. Mais puisque la contagion est tant à redouter, il est fort prudent de s'éloigner du foyer de l'épidémie.

Quand l'affection se déclare dans une famille, il faut se hâter d'éloigner les enfants qui ne sont pas encore atteints, car ce sont eux surtout que le danger menace. On évitera aussi toutes les causes de refroidissements, l'humidité, et, comme pour toutes les épidémies, on se placera dans les meilleures conditions hygiéniques possibles.

Rappelez-vous, cependant, que le meilleur précepte de prophylaxie est de surveiller très attentivement la santé des enfants, afin de pouvoir combattre le mal dès qu'il se déclare.

De L'*Hygiène Populaire*.

DR H. VIGOUROUX.

(I) Le croup et la diphtérie sont des maladies de même nature, conséquemment également contagieuses.

LA POSTE.

ORIGINES—TRADITIONS.

La poste est vieille comme le monde, ou à peu près ; si Adam ne s'écrivait pas des lettres à lui-même, quand il y eut trois hommes sur la terre, et que le premier chargea le second d'annoncer une nouvelle au troisième, la poste fut inventée. Comme toutes les grandes inventions, qui répondent à nos premiers besoins, la poste a toujours existé, elle n'aura jamais de fin ; les directeurs se succèdent, les facteurs se renouvellent, mais la poste reste.

On attribue communément à Louis XI l'invention de la poste, c'est une erreur ; Louis XI n'inventa pas plus la poste que Charlemagne les écoles, ce qui tendrait à transformer Alcuin en instituteur primaire.

La poste s'est formée telle qu'elle est aujourd'hui par des additions et des améliorations successives, elle a grandi et s'est transformée graduellement.

Il y avait sous l'Empire romain des hôtelleries tenues par des maîtres de poste, il y avait des relais. Les messagers du gouvernement couraient sur ce qu'on appelait chez nous, il y a trente ans, des *bidets de poste*.

Charlemagne aussi avait ses courriers ; il les avait organisés, équipés et disposés sur toute la surface de son royaume, mais l'institution qu'il avait créée ne lui survécut pas.

Il y eut, au moyen âge, la poste par terre, mais surtout la poste par eau. Louis XI eut des courriers à son tour, mais qui ne servaient qu'à lui seul, c'étaient les *chevaucheurs du roy*.

Les ambassadeurs s'en servirent plus tard, puis les particuliers de distinction, mais il n'y avait ni tarif, ni boîtes, ni quoi que ce fût de général.

Sous le règne de Henri III, le maître général des postes, cet ancêtre de M. Le Libon, était, dit Brantôme, "le premier homme pour la bouffonnerie qui fut jamais," il avait une centaine de chevaux qu'il louait au premier venu. Nous sommes loin, on le voit, du service actuel.

Sous Louis XIV, le service des postes était organisé fort imparfaitement, il est vrai, mais enfin il l'était, et, de plus, à bon marché, car pour deux sous on pouvait faire transporter une lettre de Paris à Lyon. La ferme des postes fut instituée en 1672, et Lazare Patin en devint propriétaire pour un million ; moins de cent ans après, cette somme avait décuplé. A cette époque, il fallait trois jours pour venir de Rouen à Paris.

Chose curieuse, quand Paris, au moyen des coches d'eau, des carosses, des courriers à pied et à cheval, communiquait avec les pays étrangers et la province, il était impossible de faire passer une lettre dans l'intérieur même de la ville, par exemple du Luxembourg à la Grange-Batelière.

On essaya bien de placer des boîtes dans Paris, mais les Parisiens, qui sont toujours les gens les plus spirituels de la terre, ne trouvèrent rien de mieux que de les remblir d'immondices ou de les briser durant la nuit. On finit par établir la petite poste à à un sou, desservie par 200 facteurs.

La ferme des postes ne fut installée dans l'hôtel qu'elle occupe actuellement qu'en 1757.

Aujourd'hui l'hôtel des Postes se compose de huit maisons arbitrairement reliées entre elles par des cours et des escaliers exigus, tournants et obscurs.

Sous Louis XVI il y avait dans tout Paris six boîtes à lettres. La Révolution fit de la poste une république ; au lieu d'un directeur, il y en eut douze, d'où il résulta que le service marcha beaucoup plus mal. Ils étaient électifs, et le peuple se réunissait tous les quinze jours pour savoir comment les lettres avaient été distribuées par eux.

On se fait l'idée la plus joyeuse de ces réunions, où le premier bourgeois venu pouvait demander compte à ce douzième de directeur d'une lettre à lui adressée et parvenue un jour en retard.

Les malles-poste furent établies un peu après. Elles partaient tous les jours de Paris et faisaient deux lieues à l'heure, nuit et jour. Ces braves voitures jaunes avec coupé, rotonde et intérieur, ont soutenu la concurrence des diligences et n'ont cédé la place qu'aux chemins de fer.

Les malles-poste devaient avoir pour concurrentes les berlines et les *briskas* ; elles avaient été précédées des chars à bancs ou *carrabas*.

Le carrabas était une carriole en osier, d'une forme allongée, portant sur quatre roues. Plus tard le carabas fut attelé de huit chevaux et put contenir vingt personnes ; il lui fallait six heures pour faire quatre lieues et demie.

Il y avait donc, pour les petites distances, un notable avantage à faire la route à pied.

Nous laissons, du reste, les autres pays bien arrièrées à cette époque. En Italie, c'étaient les marchands de poulets qui se chargeaient de porter les lettres ; les billets d'amour étaient mis sous l'aile de ces innocents volatiles, d'où serait venu le nom de *poulet* donné à ce genre de missive.

A la fin du règne de Charles X, qui institua les facteurs ruraux, il y avait déjà en France 1799 bureaux de poste ; 35,000 communes étaient privées de relations directes avec la poste, on était obligé d'envoyer à deux, trois et cinq lieues pour retirer ses lettres.

Enfin, en 1841, les premiers bureaux ambulants roulaient de Paris au Havre, et la poste allait prendre une rapide extension.

Le Manitoba.

Jeudi, 12 Janvier 1888.

LA LEGISLATURE.

La seconde session de la sixième législature de Manitoba a été ouverte cet après-midi, à trois heures, par son honneur le lieutenant-gouverneur Aikins. Une foule assez considérable était présente.

Le cérémonial d'usage fut suivi.

Le lieutenant-gouverneur fit lecture du discours du trône en anglais et en français, comme suit :

Monsieur l'Orateur et
MM. de l'Assemblée Législative :

Il me fait plaisir de vous rencontrer à l'ouverture de cette seconde session de la sixième Législature de la Province de Manitoba.

J'ai à vous féliciter de l'abondante récolte de la dernière saison, laquelle a dépassé de beaucoup l'attente des agriculteurs de la Province. Les rapports reçus jusqu'ici par le Département de l'Agriculture indiquent que le rendement total du blé seulement dans la Province dépassera 12,000,000 de boisseaux d'une excellente qualité, en outre d'une quantité considérable d'autres céréales. Ce résultat est nécessairement très avantageux pour toutes les classes de la communauté et nous devons remercier le Dispensateur de tous les biens des bénédictions qu'il a daigné répandre sur les travaux de nos cultivateurs.

Durant l'année dernière, des efforts vigoureux ont été faits pour faire connaître aux classes agricoles des Provinces de l'Est et des vieux pays les nombreux avantages que Manitoba offre à l'agriculture, et il est agréable de savoir que le résultat de ces efforts a été d'induire un grand nombre de personnes à jeter les yeux dans cette direction pour s'y créer de nouveaux établissements.

Depuis la dernière session de cette Législature, certains actes ont été désavoués par le Gouverneur-Général, savoir : Un Acte concernant le chemin de fer "Manitoba Central," le chemin de fer "Winnipeg et Southern," le chemin de fer "Emerson et Nord-Ouest," le chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, l'Acte concernant l'Acte des Travaux Publics et l'Acte pour perfectionner d'avantage la Législation.

Conformément à une résolution de la Chambre, passée en Juin dernier, une pétition a été transmise à la Reine-en-Conseil demandant que la pratique de désavouer des Actes qui sont clairement dans les attributions de la Législature Locale soit discontinuée, et qu'il soit à l'avenir permis à la Province d'exercer sous ce rapport ses droits constitutionnels, que la Province soit entendue par ses représentants, et qu'une date prochaine soit fixée pour cette audition. Cet usage du droit de veto par le Gouverneur-Général est profondément regrettable, et afin de poursuivre les travaux de parachèvement du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, il faudra adopter de nouvelles mesures, lesquelles seront soumises sans délai à votre considération.

Afin de remédier au déficit du revenu provenant de diverses circonstances dont les causes vous seront expliquées, vous serez appelés à voter une somme spéciale suffisante pour combler ce déficit, de manière qu'il ne soit pas nécessaire de recourir aux emprunts pour anticiper sur le subside régulier ; cette somme ainsi requise devant être tirée soit du Compte du Capital ou d'une émission de débentures provinciales.

Vû le développement croissant de la Province et l'augmentation nécessaire des dépenses, une politique de la plus stricte économie compatible avec l'efficacité du service public, sera pratiquée dans les différents départements, et en vue de toutes les circonstances vous ne serez appelés à voter, dans les estimés qui vous seront soumis, aucune somme pour le traitement d'un cinquième ministre, vû qu'il a été considéré possible de remplir tous les devoirs sans une telle nomination.

Votre attention sera appelée à la considération des mesures suivantes :

Bills : pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer de Winnipeg à West-Lynne ;

Pour l'expropriation de terrains pour des fins publiques ;

Pour conférer à Sa Majesté le droit de passage du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge ;

Pour la confirmation et le rachat des obligations provinciales émises en vertú de l'Acte du Trésor ;

Pour pourvoir au prélèvement par voie d'emprunt de certains montants pour la construction de travaux publics et pour le service public.

Et Bills pour amender :
L'Acte de la Cour du Banc de la Reine, 1885 ;
L'Acte de l'Administration de la Justice, 1885 ;
L'Acte concernant la Pétition de Droit ;
L'Acte des Travaux Publics ;
L'Acte concernant les Cours de Comté ;
L'Acte des Licences ;
L'Acte Municipal ;
L'Acte concernant les Sociétés de Construction, et
L'Acte de l'Asile.

J'invite votre attention particulière sur la considération de ces mesures et des autres qui pourraient vous être soumises.

Espérant que le résultat de vos délibérations sera avantageux à la Province. Je vous laisse maintenant à l'accomplissement des importants devoirs qui vous incombent, et je prie le Dieu Tout-Puissant de bénir vos travaux.

Après quelques affaires de routine, la chambre fut ajournée jusqu'à lundi, à trois heures.

"LA MINERVE" ET M. NORQUAY.

La Minerve du 7 courant consacre son premier-Montréal aux affaires de notre province. Son long article qui a pour titre : *Une crise ministérielle au Manitoba*, nous a profondément surpris. Ce n'est pas tant une appréciation de la situation politique actuelle ici, c'est plutôt une longue tirade contre l'ex-premier ministre, M. Norquay. Vraiment, on dirait que l'auteur de cet écrit est un ennemi personnel, un ennemi juré de M. Norquay tant il y a de malice et de venin dans ses paroles.

Nous citons quelques extraits :

....

Tant que M. Norquay, qui est métis écossais, n'a eu qu'à céder devant l'opinion de la majorité de la Législature de sa province, la fortune n'a cessé de lui prodiguer ses sourires et ses caresses.

Son programme politique a consisté à tendre sa voile au vent qui soufflait et il a fait ainsi vent arrière pendant quinze ans.

....

Tour à tour sans parti politique, puis libéral sous MacKenzie et conservateur sous sir John, on voyait ce gros faiseur étaler à chaque session devant la législature du Manitoba un certain nombre de projets de loi qu'il se hâtait en riant de rempocher ensuite un par un, au gré de la majorité....

M. Norquay avait dans son astuce native trouvé ce moyen si simple de s'éterniser au pouvoir, et il l'a pratiqué neuf ans avec succès.

Etait-il fanatique ? Non, car le fanatisme indique toujours une certaine force de caractère et quelques convictions ; or, M. Norquay n'a eu dans l'exercice du pouvoir ni caractère, ni convictions. Il fut devenu avec une égale facilité le persécuteur acharné des catholiques, comme il ne demandait pas mieux que de leur laisser leur part de soleil. Cela dépendait d'où soufflait le vent.

Etait-ce un homme de talent ? Mon Dieu, oui ; mais comme le talent court les rues et la prairie, ce n'est guère un éloge. Où est l'homme sans talent ? Nous avons indiqué celui de M. Norquay. Il y joignait une grande facilité de parole et un anglais très pur qu'il avait pris, non sur les genoux de sa mère, mais sur les bancs du collège anglican..................

On assure que M. Norquay sort du gouvernement guère plus riche qu'il était quand il y est entré. Le fait serait à sa louange : mais nous qui suivons les hommes et les choses du Manitoba avec soin depuis plusieurs années, hésitons à le dire. M. Norquay a dépensé scrupuleusement tout ce qu'il a pu retirer de la caisse publique, et son revenu légitime annuel a dû se monter, bon an mal an, à plus de quatre mille piastres. Ce revenu eut été de dix mille piastres que M. Norquay, nous assurent ceux qui le connaissent, l'aurait dépensé de même sans songer à en mettre un sou de côté. Il tient de son origine ce fatal et irrésistible sans souci du lendemain, cet amour invétéré de la besogne faite, cette indolence heureuse, disons-le mot, cette paresse absolue qui fait le fond de sa nature, et qui tarit en lui la source des haines violentes comme des affections vigoureuses.................

M. Norquay ne laisse pas d'œuvres derrière lui. Aucun monument de législation, aucune organisation politique, rien qui rappelle le nom d'un homme d'Etat ; ni grands projets menés à bonne fin, ni services signalés rendus au pays par une administration active, forte et patriotique. La colonisation ne lui doit rien, l'industrie ne lui doit rien, la prospérité du pays ne lui doit rien. Ce qu'il y a eu d'accompli l'a été par d'autres, en dehors de lui, sans lui. Il n'y a ni aidé ni contredit.........

Et ainsi de suite. Eh bien, nous disons avec la presque totalité de nos concitoyens : cette sortie n'a pas sa raison d'être, elle va trop loin pour avoir de la justesse. On pourrait avec raison être tenté d'en chercher la cause dans quelque amour propre froissé ou quelque vieille rancune non encore satisfaite. L'impuissance a de ses emportements contre ce qui la dédaigne. M. Norquay, à entendre la feuille montréalaise, est un rien du tout. Comment se fait-il donc que, depuis 1871, il a toujours fait partie du cabinet de Manitoba, et qu'il a été premier ministre pendant neuf ans ? Comment se fait-il donc que ce rien du tout a pu commander à tous ses ses concitoyens anglais et français ? Comment se fait-il donc qu'il ait pu résister si longtemps à tous les chocs, à toutes les commotions auxquels, un pays nouveau est toujours sujet ? Il se fait qu'il était de force à résister où tant d'autres ont succombé ; il se fait qu'ici, comme partout, le talent s'est imposé, non pas le talent de la *rue* ou de la *prairie* comme dirait le confrère ni encore moins le talent qui languit dans les bureaux en attendant de meilleurs jours, mais celui que les difficultés n'effrayent point, et qui a assez de courage pour ne se pas laisser abattre par les coups d'une partisannerie outrée.

M. Norquay n'a pas de politique : *il était libéral sous MacKenzie.* Est ce parce qu'il appuya M. Luxton qui se présentait dans Marquette pour les communes ? Nous ne faisons pas erreur en disant que les ministres français d'alors le suivirent dans cette occasion.

On lui reproche de n'être pas assez fort de caractère pour être fanatique. Ce compliment lui vient-il de ce qu'il a toujours été sympathique à notre population ?

M. Norquay joint à une grande facilité de paroles un anglais très-pur qu'il a pris, non sur les genoux de sa mère, mais sur les bancs du Collége anglican. Nous demanderons à l'auteur de ces lignes, si lui-même n'aurait pas, par hasard, puisé le bon français qu'il écrit, ailleurs que dans le giron maternel. Cet argument trahit évidemment des tendances aristocratiques.

Il n'est pas riche. Où sont-ils les politiciens riches ? Mais, lui, eut-il gagné plus, il aurait dépensé plus, dit le renseigné confrère. *Il tient de son origine*, voyez-vous, *ce fatal et irrésistible sans souci du lendemain*, etc. Cette grossière injure qui s'adresse à toute une partie respectable de notre population montre l'esprit qui caractérise l'attaque de *La Minerve*.

M. Norquay ne laisse pas d'œuvre derrière lui. Un homme qui a présidé aux destinées de notre province pendant les neuf dernières années et qui a toujours joué un rôle actif dans les affaires publiques depuis plus de seize ans, peut-il avoir fait quelque chose de bon ? Quelle prétention !

Le confrère dit s'intéresser beaucoup à nous, alors nous sommes en droit de lui demander, comme nous avons déjà eu occasion de le faire, de se mieux renseigner sur les hommes et les choses de l'Ouest. Les parties en cause y gagneront et la toujours pénible tâche de relever ou réfuter les avancés inexacts n'existera plus pour nous.

L'ELECTION D'ASSINIBOIA.

La votation a eu lieu mardi et M MacArthur l'a emporté sur M. Ness par 65 voix. Ce résultat doit être attribué au vote de Winnipeg. Jusqu'à six heures du soir, la veille de la votation, il était entendu que les non-résidents ne seraient pas admis à voter ; c'est pourquoi les comités de là-bas n'eurent pas le temps d'organiser le transport des partisans de M. Ness demeurant en dehors de la division électorale

Nous devons ajouter aussi que M. Ness a fait la lutte seul, sans aide du dehors, pendant que son adversaire avait à son service une foule de cabaleurs avec goussets bien garnis. Si l'élection se fût faite sous la nouvelle loi, nous ne doutons pas que M. Ness aurait été élu.

Voici quel a été le vote aux différents bureaux de votation :

	MacArthur.	Ness.	Nuls.
St. James............	47	15	2
St. Charles	43	62	3
Headingly.	48	9	
Fort Rouge	21	8	
	159	84	5

Majorité pour MacArthur, 65.

LA "TERRE PROMISE"

Nous sommes tout-à-fait heureux de reproduire ce que l'*Union des Cantons de l'Est* publie sous ce titre, à la date du 31 décembre dernier, touchant les ressources que Manitoba possède comme pays agricole et les avantages qu'il offre à tous nos compatriotes de la province de Québec qui ont l'intention d'émigrer. Nous laissons la parole à notre excellent confrère :

"Des pages et des volumes ont déjà été écrit sur le Manitoba, mais la rapide croissance de cette jeune province, son développement prodigieux laisse bien loin dernière nous les idées qu'on s'en formait.

"M. J. O. Bourbeau de Victoriaville qui est arrivé il y a quelques semaines d'une excursion à Saint-Boniface, nous en a parlé en termes tout à fait enthousiastes.

"M. Bourbeau est agriculteur pratique et amateur à la fois ; il s'intéresse tout particulièrement à l'avenir de la classe agricole et au succès de l'agriculture en Canada.

"Il ne peut pas comprendre pourquoi, dit-il, nos canadiens vont ruiner leur santé et quelquefois mourir dans les manufactures de la Nouvelle Angleterre, lorsqu'au Manitoba, ils pourraient se faire un riche patrimoine en peu d'années, sur les belles terres de prairies toutes prêtes à cultiver, au sol fertile et fécond qui forme le territoire de cette province.

"Nous ne nous expliquons pas plus cette anomalie. Nos canadiens français de la province de Québec, fils de cultivateurs, agissent-ils donc ainsi par dégoût dans la noble profession de leurs pères ? Pour le croire, il faudrait qu'ils eussent dégénéré. Cela ne se peut pas.

"Nous estimons plutôt qu'ils ne connaissent pas encore le Manitoba ni ses richesses agricoles

"S'ils les connaissaient, ils n'hésiteraient pas et l'émigration si regrettable de nos familles aux Etats-Unis aurait pris depuis longtemps la direction de l'Ouest canadien, la *terre promise* des habitants du Dominion.

"Ce qui reste à faire pour le journaliste véritablement dévoué à notre pays, est donc, ainsi que nous le disait M. Bourbeau, de faire connaître le Manitoba, et c'est ce que nous nous proposons de faire chaque fois que l'occasion s'en présentera.

"Il y a un préjugé qui probablement a détourné beaucoup de nos canadiens français de s'acheminer vers le Manitoba : la crainte de trouver que des étrangers à leur religion et à leur race. Il est temps de ramener les esprits à des notions plus exactes. Le fait est qu'au Manitoba il y a une région aussi française que celle des vieilles paroisses du St. Laurent, en notre province. St. Boniface avec son évêché, à la tête duquel préside l'éminent archevêque Tache, autrefois missionnaire de la Baie d'Hudson avec Mgr. Laflèche, est absolument français, et maintes autres paroisses échelonnées sur la Rivière Rouge, sont catholiques françaises, avec tous les caractères de nos paroisses d'ici.

En arrivant là, nos canadiens se trouvent en familles, en pays de connaissance. Ils n'ont pas à redouter l'isolement dont ne peut s'accommoder leur tempérament social, ni l'ennui que l'absence de la patrie met au cœur des bons patriotes. Ils se trouvent en Canada, comme dans une autre province de Québec, car il ne faut pas oublier que les premiers colons de la Rivière Rouge ont été des nôtres et que ceux qui l'habitent aujourd'hui sont nos petits cousins !

Au reste l'isolement ne saurait se prolonger, si nous tenons compte de l'émigration constante de tous pays qui afflue et qui aura fait de Manitoba bientôt, un des pays les plus peuplé de l'Amérique.

"Aux canadiens-français de conquérir avec la bèche et la charrue leur part de ce fertile territoire.

"Nous ne leur disons pas de laisser là leurs terres et leur clochers pour l'Ouest ; non ! que ceux qui sont bien ici y restent. C'est le parti le plus sage. Mais nous disons aux jeunes fils de cultivateurs qui ne veulent pas s'imposer les fatigues de se défricher une terre dans les nouveaux cantons et qui seraient tentés d'émigrer aux Etats-Unis, que le fertile Manitoba les attend, les invite, les prsese de s'y établir.

"Au Manitoba, ils pourront se procurer de bons lots de terre presque pour rien ; là, pas de défrichements à faire, on laboure de suite et dès la première année on récolte.

"Et veut-on avoir une idée de la fertilité de cette terre de prairie ? Le *Manitoba*, publié à St Boniface va nous le dire. Il s'agit de quelques cultivateurs pris ça et là, qui ont transmis le résultat de leur récolte de cette année. Les chiffres sont de toute exactitude :

1o. M. Eugène Rondeau, au-delà de 4,000 minots d'environ 100 acres. L'ouvrage a été fait par un seul homme, un garçon de 14 ans et une seule paire de chevaux.

2o. M. Jérémie Rondeau, 3,000 minots sur 75 acres. Un homme maladif avec une paire de bœufs.

3o. M. Philippe Moreau, 1,300 minots sur 32 acres.

4o. M. O. B. Lafrenière, plus de 3,000 minots sur un peu moins de 100 acres.

5o. M. le curé Bitsche, au delà de 1,500 minots sur 35 acres.

6o. La famille Labossière sur 6 terres au-delà de 15,000 minots.

"Ajoutons que ces résultats ne sont pas exceptionnels mais plutôt la règle.

"Enfin Manitoba qui n'exportait pas de blé avant 1874, en a exporté en 1886 plus de 3,000,000 de minots et cette année il y a encore augmentation.

"Nous avons donc raison de dire avec feu Horace Greely : *young man go west.*"

Nouvelles Politiques.

—Un journal bien renseigné sur les affaires de Manitoba, c'est *L'Electeur*, de Québec. L'on peut en juger par ses dépêches de Winnipeg en date de vendredi dernier :

"MM Gelley, Marion et Prendergast, députés conservateurs français, se sont réunis à St. Boniface et ont résolu de notifier le gouvernement Harrison qu'ils lui retireraient leur appui si l'élément français n'était pas représenté dans le cabinet.

"On dit que l'hon. M. LaRivière, le ministre expulsé, est l'instigateur de ce caucus, bien qu'il n'y assistait pas lui-même.

"M. Harrison croyait se concilier l'élément français en appelant M. Burke dans son gouvernement, mais les députés français refusent de reconnaître M. Burke comme un des leurs.

"C'est l'impression générale dans les cerles politiques que tous les députés français vont se rallier aux libéraux, qui leur sont plus sympathiques et qui sont prêts à leur concéder leur part d'influence."

Quel est l'auteur de ce ridicule galimatias ?

—L'état de la dette du Canada au 31 décembre, accuse les chiffres suivants : Dette brute, $47,290,793, dette nette, $227,420,010, soit une diminution de $326,616 durant le mois de décembre.

Les dépenses imputables du capital durant les six derniers mois ont été comme suit :

Travaux publics, y compris les chemins de fer et les canaux $154,414, Terres fédérales, $45,544, Subvention aux chemins de fer, $644,780.

Pertes résultant de la rébellion du Nord-Ouest, $529, 440.

—Sir John Macdonald a fait savoir à l'Orateur de la Chambre des Communes qu'il abandonnait son mandat de Carlton pour opter en faveur de celui de Kingston. On s'attend qu'une élection aura lieu sans délai à Carlton.

—Le rapport annuel du ministre des Postes sera publié dans quelques jours. On sait que le revenu pour l'exercice fiscal se terminant le 30 juin s'élèvera à $2,603,255 contre $2,469, 000, soit une augmentation de $134 000. La dépense jusqu'au 30 juin a été de $8,408,000, contre $3 880,000 pour l'année précédente, augmentation $78.000. Ceci démontre un excédant total de $56,000 de recettes sur l'année dernière.

—M. S. J. Dawson, député d'Algoma, demande au gouvernement fédéral l'établissement télégraphique entre les îles Manitoulines et la terre ferme. Ce projet ne consiste pas à établir un câble, mais à dresser un fil télégraphique à une hauteur considérable à travers le détroit, qui est à son point le plus rétréci, d'une largeur de 1,300 pieds.

—Le ministère des finances vient de payer le subside provincial biannuel ordinaire, se montant à environ deux millions cent mille piastres. Ce subside est payable six mois d'avance, les 30 juin et le 31 janvier de chaque année.

PERSONNEL.

Notre population a été agréablement surprise et consolée de voir Sa Grandeur Mgr l'Archevêque monter en chaire dimanche dernier, à la grand'messe. Depuis quinze mois nous avions été privés d'entendre le vénérable prélat. Nous nous faisons l'écho de tous en souhaitant à Sa Grandeur un rétablissement complet à la santé.

M. Carpentier, de cette ville, qui souffre encore de l'accident qui risque de lui faire perdre complètement la vue, est parti pour Montréal, mardi, afin de se mettre sous les soins de MM. Desjardins et Foucher oculistes de renom.

—M. Aristide Gareau, de la maison Langevin & Gareau, de Winnipeg, est parti mardi soir pour un voyage en province de Québec.

Il nous est fort agréable d'annoncer la nomination de M. Albert Bétournay, de cette ville, comme inspecteur des écoles sauvages catholiques romaines dans Manitoba, Keewatin et les Territoires du Nord-Ouest. Nous ne doutons pas que notre ami fera honneur à sa nouvelle position.

M. Létourneau, député shérif à Argyle, Minn., qui était en visite avec Madame Létourneau chez ses frères MM. F. et T. Létourneau, de cette ville, a repris hier matin la route des Etats-Unis.

Choses et Autres.

—M. le juge Desnoyers, à Montréal, a condamné les trois accusés Fahey, Neagelé et Bureau à subir leur procès devant la cour du banc de la Reine (jurisdiction criminelle) aux assises du mois de mars.

Le magistrat refuse en outre de remettre les prisonniers en liberté sous caution.

—Durant l'année qui vient de s'écouler le Canada a vu disparaître plusieurs hommes politiques. Citons entre autres : les honorables sénateurs MacMaster, Sénécal ; les Conseillers Législatifs, Gérin, Couture ; les députés fédéraux Cimon, Duchesnay, Moffat, Campbell ; les anciens députés Duckett, Mongenais, Charlebois.

Les morts les plus remarquables dans l'univers entier sont : les cardinaux Ferrieri, Caverot, Jacobini, le R. P. Beckx, général de la compagnie de Jésus, Paul Henri Féval, Mgr Cataldi, Mgr A. M. Blanchet, les juges Wallbridge, Torrance, etc.

—Le personnage connu sous le nom de l'abbé Chabert a été arrêté de nouveau à Montréal sur accusation d'assaut indécent sur une petite fille de onze ans.

Cet homme a été examiné par le Dr. Brennan qui l'a déclaré aliéné, atteint d'une maladie intellectuelle nommée érétomanie. On l'a envoyé à l'asile St. Jean de Dieu.

—La plus grande rue du monde : La plus longue rue du globe est à Londres : c'est Oxford-Street qui avec la prolongation des rues placées dans son axe, arrive à la longueur de 17 kilomètres et coupe en deux l'immense métropole. A Paris, la rue de Rivoli n'a que 1,800 mètres.

—Le gouvernement fédéral a acheté, au prix de $15,000, à Nappan, comté de Cumberland, N.E., 360 arpents de terre pour l'établissement de la ferme expérimentale des provinces maritimes.

—Le ministère des chemins de fer à Ottawa a été informé que pendant la dernière saison, on a construit quarante milles du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

—Deux trains de fret sont venus en collision mercredi dernier, dans la nuit, sur un pont haut d'une centaine de pieds sur le chemin de fer canadien du Pacifique. Là où les deux trains se rencontrèrent entre les stations Peninsula et Stewart, le chemin de fer est bâti sur une longue suite de pilotis, ce qui fait le passage le plus dangereux de la ligne. Treize wagons se dirigeant vers l'est marchaient à une vitesse d'environ vingt mille à l'heure. Le train sortait d'un tunnel au pied d'une haute colline vers le nord. Le train allant à l'ouest était lancé à une vitesse encore plus grande et la locomotive était chauffée davantage lorsqu'elle arriva ainsi sur la construction des pilotis, se heurtant avec le train de l'est. Plusieurs chars furent renversés de haut en bas du pont. Un chauffeur et un serre-frein furent tués instantanément. On dit qu'un seul fut sauvé sur les huit employés des deux trains. On suppose que la cause de l'accident est due au retard du train de l'est qui avait été obligé de laisser du bagage et des passagers à un autre train avant d'arriver à l'endroit de la collision.

MARIAGE.

—A Sainte-Anne, le 8 courant, M. André Nault à Delle Marie Harrisson.

—A la cathédrale, le 9 courant, par M. le curé Dugas, M. Michael Muldoon à Delle Theresa B. Gorman.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 10 courant, Madame Stanislas Léonard, un fils.

—En cette ville, le 5 courant, Madame Hormidas Beaudin, un fils.

—En cette ville, le 6 courant, Madame Germain Desgagnier, une fille.

DECES.

—M. Fred. MacKenzie avocat bien connu, de Winnipeg, a été trouvé mort ce matin dans son lit.

—M. Mathew Ryan, ex-magistrat stipendiaire du Nord-Ouest, est mort dans la nuit de mardi à l'Hôpital de Saint-Boniface où il était depuis six semaines environ. Il est mort muni de tous les sacrements de l'église. Il était âgé d'environ 75 ans. Ses funérailles auront lieu à la cathédrale demain matin.







NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THES, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon.

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

ELECTION DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER.

Comme nous mettons sous presse, les nouvelles de l'élection de Saint-François-Xavier nous font savoir que l'hon. M. Burke a été défait.

Au prochain numéro pour plus de détails.

Chronique Locale.

—Son honneur le juge Bain a été assermenté lundi matin au palais de justice.

—Mardi et Mercredi ont été les journées les plus froides que nous ayions encore eues depuis le commencement de l'hiver.

—Tous les conseillers de la ville ont été assermentés mardi midi à l'hôtel de ville, à l'exception, cependant, d'un des représentants du quartier No. 1, le cons. Lecomte.

—Le manque d'espace nous oblige à remettre à la semaine prochaine la publication de communications qui nous ont été adressées.

—Le diner d'état qui se donne a l'Hôtel du Gouvernement à l'ouverture de chaque session a lieu ce soir. Les principaux dignitaires ecclésiastiques et civils sont invités.

—Nous accusons réception de cinq magnifiques morceaux de musique : Une romance intitulée "La maison de mes amours"—(prix 30 cts), une valse intitulée "Les secrets de l'Amour"—(prix 40 cts), Perles de Madrid—(prix 40 cts), une valse intitulée "Laszla"—(prix 50 cts), Rondo Brillant—(prix 40 cts).

Nous remercions MM. Lavigne et Lajoie, de Montréal, pour ce gracieux envoi.

—BIBLIOGRAPHIE.—Almanach des Familles chrétiennes pour l'année 1888, publié par la maison Benziger & Co, à Einsiedan. En vente chez J. B. Rolland & Fils, Rue St. Vincent, Montréal. Prix 15 centins.

Nous accusons réception d'un exemplaire de cet almanach pour l'année 1888, il contient un magnifique chromo lithographié de N. D de Lourdes et un calendrier à suspendre, de nombreuses illustrations qui ont été particulièrement l'objet spécial des soins de l'éditeur Le choix des histoires est des plus intéressants et nous le recommandons particulièrement aux familles chrétiennes dont il porte le nom.

—La dernière *Gazette Officielle* de Manitoba contient, entre autres nominations, les suivantes :

Pour être Juges de Paix dans et pour la province de Manitoba :

Hon. David Henry Wilson, Winnipeg ; Noé Chevrier, Winnipeg ; Stewart Mulvey, Winnipeg ; Elie Vinet, St. Pierre ; Joseph Radford, St. Norbert ; Joseph Edmond Gelley, St. Norbert ; Athanase Julien, St. Norbert ; Richard Edward Lloyd, St. Boniface ; Roger Marion St. Boniface ; Henri I. Richer, Ste. Anne ; James P. Alexander, Sourisford ; Léonard Dolphis Bissonnette, St. Joseph Letellier ; Amable Marion, Oak Lake ; Victor Mager, St. Boniface.

Pour être énumérateur de la division électorale de St. François-Xavier :

J. A. Sénécal, de St. François-Xavier, *vice* James Napoléon Fairbanks, qui a laissé la province.

Pour être commissaire des chemins de fer de Manitoba, l'honorable D. H Wilson *vice* l'honorable John Norquay, démissionnaire.

Pour être commissaire des terres de la province, l'honorable D. H Harrison *vice* l'honorable A. A. C. LaRivière, démissionnaire.

Pour être membre du Bureau du Trésor, pour le temps actuel, les honorables MM. Wilson, Hamilton et Burke.

Pour assister l'Orateur de l'Assemblée Législative de Manitoba, à administrer la bibliothèque, les honorables MM. Hamilton et Burke.

Pour être commissaires de l'Economie Interne de l'Assemblée Législative, les honorables MM. Wilson et Hamilton.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des-Chênes.

9 Janvier—Il y a eu durant l'anné 1887, à Sainte-Anne, 51 baptêmes, 4 mariages et 24 sépultures.

—D'après le recensement fait tout dernièrement, il y a à Sainte-Anne, 155 familles.

—Nous constatons avec plaisir que l'œuvre de la construction de notre église rencontre l'approbation et la sympathie générales.

Soumissions pour Limites de Bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 16 Janvier, 1888, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er Octobre, 1888, sur les permis "S" et "T," situés près de la ligne du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, dans la Province de Manitoba.

Des plans montrant la position de ces limites, et les conditions auxquelles les permis seront donnés, peuvent être obtenues au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 4 Janvier, 1888.

1ins 12.1.88.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :
AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir : A Manitou le 10 janvier 1888 ; à Winnipeg le 17 janvier 1888 ; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888 ; à Brandon, le 31 janvier 1888 ; à Minnedosa, le 7 février 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *boná fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa ; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisée de cette annonce. 5ins 15.12.87.



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER
— DANS —
ONTARIO, QUEBEC,
— LES —
ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du
CHEMIN DE FER
ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA
376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varie de routes !

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man.
376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE				DÉPART		
		P.M. 5.10	...Winnipeg...	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	...St. Paul...	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	...Chicago...	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	...Détroit...	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	...Toronto...			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	...New-York...	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$18 05	
De Winnipeg à Chicago	29 55	$27 05
De Winnipeg à Détroit	37 55	33 05
De Winnipeg à Toronto	43 55	35 75
De Winnipeg à New-York	48 55	41 75
A Liverpool ou Glasgow	83 50	61 75.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE HUITIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 18 JANVIER 1888, A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS $60,000.

1re SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - - - $50,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - - 5,000.00
$1.00 LE BILLET.

2me SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - - - $10,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - 1,000.00
25 Cents LE BILLET.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent. Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, MONTRÉAL, CANADA.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..................billets de 1re Série à $1.00.

..................billets de 2ème Série à 25 cts.

La somme de $.................. est ci-jointe

ADRESSE
Nom..................
Rue.................. No..........
ou Boite du Bureau de Poste No..................
Localité..................

REMARQUE.—*Cette formule de Demande de Billets paraît dans* LE MANITOBA *la première semaine de chaque mois. Enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, No. 19, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.*

jno.12.1.88.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

Vente sans Reserve.

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

Marchandises Seches, - Hardes-Faites, - Fourrures, Chaussures, Etc., Etc.

DEVRA ETRE ECOULE AVANT LE 1er FEVRIER.

Profitez de cette Grande Vente a bon Marche pour faire vos achats pour les Fetes.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX.

St. Boniface, 15 Décembre 1887.

VERGE & D'AUTEUIL.

AGRICULTURE.

MOYEN D'AMÉLIORATION DE CULTURE.

Par temps l'agriculture, le commerce et l'industrie éprouvent des échecs décourageants. Il faut le dire cependant, dans ces cas malheureux, le cultivateur perd seulement son revenu, tandis que le marchand et l'industriel perdent le capital. Cela prouve que l'agriculture présente plus de chance de stabilité que le commerce et l'industrie, car le cultivateur peut se relever en peu de temps des échecs qu'il éprouve. Pénétré de cette vérité, le cultivateur doit utiliser ses connaissances à la recherche des moyens qui puissent améliorer la condition dans laquelle il se trouve à la suite de mauvaises récoltes. Pour cela, il doit employer les moyens naturels économiques dont il peut disposer, puis ensuite les moyens artificiels qui exigent des dépenses.

Les améliorations des terres arables, des prairies naturelles et artificielles doivent marcher en même temps, d'après les ressources que dispose le cultivateur, n'importe le temps qu'il mettra pourvu qu'il arrive à bien. Le cultivateur intelligent et laborieux peut donc obtenir un grand travail pendant la plus grande partie de l'année.

Tout en employant des procédés rémunérateurs peuvant largement contribuer à améliorer sa culture, le cultivateur doit en même temps rechercher les moyens industriels, qui sont toujours d'un grand secours à la suite de mauvaises récoltes. Ainsi l'industrie du lait, soit par le fromage et le beurre, soit par l'élève de belles races, offre des rentes assurées; à part cela, le commerce des animaux procure aussi des bénéfices et d'abondants engrais. Pour nourrir convenablement ces animaux, il faut obtenir d'abondants fourrages. Les masses d'engrais qui en seront le résultat, procureront un quart, un tiers ou une moitié d'augmentation en céréales, ce qui permettra que, tout en baissant sensiblement les prix, le producteur et le consommateur y trouvent leur compte.

La Gazette des Campagnes.

FOURRAGE HACHÉ.

La préparation de la nourriture pour les chevaux n'est pas chose aussi nouvelle qu'on pourrait le croire. Tandis que nous, cultivateurs anglais, donnions à notre bétail du foin à son état naturel, et de l'avoine entière, les cultivateurs hollandais de Pensylvanie étaient bien plus avancés que nous dans la manière de tenir leurs étables. Dès 1780, les chevaux de cet Etat avaient l'habitude de faire des voyages de deux à trois cents milles sur les chemins montueux de cette région avec des charges prodigieuses de blé et de fleur venant de l'intérieur, et revenaient chargés de marchandises sèches, etc., prises aux ports de mer de Charleston, Wheiling, etc. Malgré ce travail énorme, Vancouver déclare que les chevaux en question "sont rarement en moins bonne condition que les gros chevaux de trait et ceux des brasseurs de Londres."

Pour obtenir une pareille somme de travail de la part de ces chevaux américains on les nourrissait à l'avoine et sur la route avec du foin et de la paille coupés en longueurs d'un demi-pouce et mêlés dans la proportion de trois quarts de minot de fourrage ainsi haché avec un pot de moulée mélangée d'avoine, de seigle et de blé-d'inde. Une auge de grandeur suffisante pour que les chevaux pussent manger tous ensemble en même temps était transportée dans la voiture lorsqu'on était en route. On mettait le fourrage haché dans l'auge, après l'avoir bien mêlé avec la quantité voulue de moulée, on le mouillait, puis on le brassait de nouveau jusqu'à ce que chaque parcelle ou particule du fourrage haché fût couvert et pour ainsi dire blanchi par la moulée. On peut s'imaginer avec quelle avidité les chevaux mangeaient leur provende ainsi préparé. C'est là la méthode suivie par M. Stewart pour nourrir tous ses animaux.

L'état dans lequel en trouve le grain après qu'il a passé dans le corps des chevaux démontre avec la plus grande évidence que la pratique trop généralement suivie de donner le grain entier aux chevaux est une grande source de gaspillage et de perte. De fait il n'a perdu que peu de ses qualités nutritives. Donné entier, lorsqu'il n'est pas complètement mâché sous la dent de l'animal, comme cela arrive fréquemment, il n'est que peu affecté par le pouvoir digestif de l'estomac, car il sort à peu près dans son état naturel, tandis que lorsqu'il est brisé ou concassé par des rouleaux, il reçoit facilement l'action des sucs gratriques, et toute sa substance nutritive est assimilée au cours de son long trajet dans les intestins dont il tapisse la surface, grâce a son état de division.

Tous les animaux, et surtout les chevaux, sont mieux sustentés lorsque le grain est brisé avant de leur être donné, au lieu de leur être donné entier, comme c'est l'habitude. La prétendue objection que le grain moulu n'est pas mâché ni mêlé à la salive de la bouche est absurde, car, personne ne songerait, je l'espère, à donner du grain aux chevaux sans le mêler avec une quantité suffisante de fourrage haché. Le fourrage hâché et le grain forcera le plus paresseux des chevaux à mâcher sa nourriture comme il faut.

ARTHUR R. JENNER FUST.

(Traduit d'un journal anglais.)

VARIETE.

PETIT A PETIT, L'OISEAU FAIT SON NID.

L'air est tiède, le soleil brille dans un ciel transparent, les rameaux noirs se couvrent de petites pointes vertes, et le vent qui naguère tordait si furieusement les arbres caresse maintenant doucement la grande herbe verte qui ondule sur les sillons et qui sera le blé nourricier. "Comme le blé est déjà haut ? se dit un couple d'alouettes : il est temps de se mettre au travail." Et les deux oiseaux, volant à tire-d'aile, s'en vont chercher au loin brins de paille et brins de mousse, les rapportent dans le sillon, les entrelacent, les arrondissent, les foulent du pieds et du bec, repartent à la recherche des matériaux, reviennent et repartent encore. L'édifice est long à construire, mais la patience ne manque pas aux petits ouvriers ; si bien qu'un jour vient où il peuvent contempler leur œuvre achevée et parfaite. Petit à petit, l'oiseau fait son nid.

La forêt vierge est pleine de mystères admirables et terribles. Le pionnier hardi contemple avec ravissement les guirlandes de lianes aux fleurs étranges, les feuillages immenses des grands arbres, les volées d'oiseaux merveilleux, semblables à des pierreries animées ; mais les reptiles à la morsure mortelle, les bêtes féroces, les fruits empoisonnés, sont autant de menaces pour sa vie. L'homme pourtant ne recule pas : il porte la cognée dans ces solitudes, il y bâtit sa cabane, il défriche ce terrain, et y sème des graines étrangères. Des compagnons viennent l'y retrouver ; les cabanes se groupent, les habitants croissent en nombre, malgré les fatigues et les maladies qui les déciment. Salut à la nouvelle ville ! car c'est une ville, et son nom peut être célèbre un jour, quand il se sera écoulé assez d'années pour qu'elle ait une histoire, et qu'elle ait donné naissanoe à des artistes, à des poètes, à de grands citoyens. Cet avenir est lointain, mais qu'importe ? Petit à petit, l'oiseau fait son nid.

L'âme de l'enfant est pleine de bonnes aspirations et de mauvais penchants. La science, le courage, la sincérité, la bonté, comme tout cela est beau ! comme tout cela rayonne quand on le regarde de loin, et comme cela vous attire l'âme en haut ! Mais hélas ! la lâcheté, l'hypocrisie, l'égoïsme, comme il est facile d'y cèder ! Facile ? non, enfant, il n'est pas plus facile de devenir un scélérat consommé qu'un homme de bien, et c'est beaucoup moins doux. Crois-tu que ta consience se tairait si tu prenais la mauvaise route ? Tu ne peux, d'un seul coup, il est vrai, égaler les grands modèles de dévouement, d'héroïsme et de vertu que tu admires ; mais tu peux dès aujourd'hui être courageux dans tes souffrances, être laborieux dans tes travaux, être sincère, même quand le mensonge devrait te sauver une réprimande, être charitable envers les faibles et pitoyable envers les animaux. Chaque effort accompli est une force acquise pour le bien à venir. Ce rêve de perfection, ce désir de l'idéal qui nous enlève parfois au dessus des choses de la terre, c'est comme une apparition rapide et radieuse d'une meilleure patrie, c'est comme l'image de ce que doit être un jour notre âme transfigurée. Pour ressembler à cette image, il faudra sans doute de longs efforts, mais qu'inporte ? Si l'alouette n'avait pas cherché des brins de laine aux quatre points de l'horizon, ses petits n'auraient pas eu pour se reposer cet abri chaud et moelleux. Il faut regarder au but et non à la peine. Petit à petit, l'oiseau fait son nid.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company*, donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR,
Solliciteurs des requérants,

Winnipeg, 1 décembre 1887,

4ins. 8.12.87.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

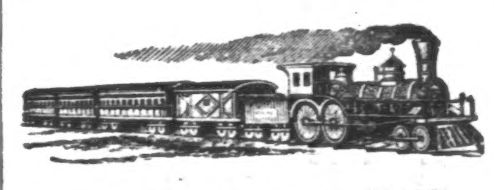
Règlements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1887." soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de teléphone ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession du droit d'exploi er un bac, pour l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social : ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exigent la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux, l'un publié en anglais et l'autre en français, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et le requérant devra, sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le di tbill n'a pas plus que dix pages, et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, (et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page), entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

55. Avant d'adresser à la chambre une pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'etendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage de radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

jno 15.12.87



CHEMIN DE FER
Minneapolis et Saint-Paul
—ET LA CÉLÈBRE—
ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens
DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS
A CHICAGO
Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de
L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre
—DES MOINES, IOWA,—
VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS
—ENTRE—
Minneapolis et Saint-Louis
et les principales cités de la Vallée du Missisipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raceordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas
que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
Minneapolis, Min.

jno. 12.1.88.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
1an.13.5.86.



NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT, 1885."

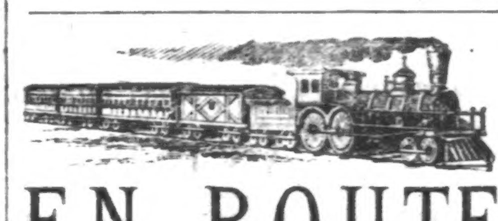
In the matter of all and singular those certain parcels or tracts of land and premises situate, lying and being in the County of Marquette, and being composed of the inner and outer two miles of lot No. 214, Parish of St. François-Xavier, according to the Dominion Government Survey thereof.

A certificate of title to the above mentioned lands will be issued to Frank Storer Brown, of the City of Winnipeg, in the County of Selkirk, Province of Manitoba, accountant, on or after the seventeenth day of January next (1888), if found entitled thereto, unless in the meantime a valid objection thereto be made to the undersigned in writing, by some person claiming an estate or interest in said lands or some part thereof.

Land Titles Office, Winnipeg, 19th December A.D. 1887.

(Sgd.) L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.29.12.87.



EN ROUTE
— POUR —
ONTARIO
— ET —
Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE
ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre
St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets,
et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno

LOTERIE NATIONALE.

CLASSE D.

Tirage, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le septième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 18 Janv. 1888

A DEUX HEURES P.M.

VALEUR des LOTS :

$60.000

—PREMIERE SERIE.—

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble............de	$5,000	$5,000
1	Immeuble. ....de	2,000	2,000
10	terrains à Montréal.de	300	3,000
15	Ameublements .....de	200	3,000
20	do .....de	100	2,000
100	Montres d'Or........de	50	5,000
1,000	Montres d'Argent..de	20	20,000
1,000	do ..de	10	10,000

2 147 Lots valant................. $50,000

$1.00 LE BILLET.

—DEUXIEME SERIE—

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble............de	$1,000	$1,000
2	Immeubles...........de	500	1,000
4	Voitures. ....de	250	1,000
50	Chaines d'Or.........de	40	2,000
1,000	Services de Toilette.de	5	5,000

1,057 Lots valant................. $10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE
S. E. LEFEBVRE,
Bureaux : No. 19, Rue Saint-Jacques
MONTREAL, CANADA.

SANTÉ POUR TOUS!!

PILLULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

A NOS NOMBREUSES PRATIQUES.

NOTRE ASSORTIMENT DE

Nouvelles :-: Marchandises

pour la SAISON ACTUELLE, comprend les

ETOFFES A ROBES, FLANELLES, COUVERTES, COUVRE-PIEDS, TOILES A TABLE, GANTS, CORSETS, CORPS ET CALEÇONS, BRODERIES, RUBANS, DENTELLES, Etc.

Fourrures : Casques et Pardessus.

Vêtements d'Hommes :—Corps et Caleçons en laine, Chemises manufacturées par nous-mêmes, Gants, Mitaines, Bas, Mouchoirs de Soie, Cols, Bretelles, etc.

CASQUES ET PARDESSUS EN FOURRURE.

La longue expérience que nous avons des besoins de la population nous permet de servir au public les meilleures marchandises au plus bas prix possible.

Wm. BELL,
288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,
WINNIPEG.

3m 18,2,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adresse avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84.





ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

Jean-Baptiste Desautels,
BARBIER-COIFFEUR,
Coin des rues Principale et James,
No. 534, Winnipeg.

M. Desautels a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'on trouvera à son établissement un assortiment des plus complets de TABACS, CIGARES, PIPES, Etc.

Bains de première classe, à eau chaude et à eau froide.

Coupe de cheveux garantie. Ouvriers de première classe.

Cet etablissement est le mieux tenu de Winnipeg.

Une visite est sollicitée.

JEAN-BAPTISTE DESAUTELS.

3m. 8.12.87.

RICHARD & CIE.,
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs et Cigares,
365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

—(o:o:o)—

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

—:o:—

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o TOUTES ESPECES DE o)—

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

—:o:—

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA